



ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026





**ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

TABLE DES MATIÈRES

Page

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5





KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Patinage Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Patinage Canada (l'entité), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs, et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.R. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 23 mai 2026

PATINAGE CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

		2026	2025
Actifs			
Actif à court terme			
Encaisse		1 322 428 \$	1 786 975 \$
Comptes débiteurs	Note 3	1 654 092	1 268 965
Charges payées d'avance		32 871	302 633
		<u>3 303 391</u>	<u>3 358 573</u>
Placements	Note 4	32 986 496	32 345 747
Collections	Note 5	1 433 950	1 377 950
Immobilisations	Note 6	1 378 613	1 031 974
		<u>39 102 450 \$</u>	<u>38 114 244 \$</u>

Passifs et actif net

Passif à court terme			
Comptes créditeurs et charges à payer	Note 7	2 210 445 \$	1 832 634 \$
Apports reportés	Note 9	66 819	94 332
		<u>2 277 264</u>	<u>1 926 966</u>
Actif net			
	Note 11		
Non affecté		13 833 762	13 598 493
Affectation d'origine interne		20 000 000	20 000 000
Investi dans des immobilisations et collections		2 812 563	2 409 924
Fonds de dotation		178 861	178 861
		<u>36 825 186</u>	<u>36 187 278</u>
Engagements	Note 12		
Éventualités	Note 13		
		<u>39 102 450 \$</u>	<u>38 114 244 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Karen Butcher, présidente



Glenn Fortin, président, Comité des finances
et de la gestion des risques d'entreprise

PATINAGE CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	Solde, à l'ouverture de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Virements à (de) catégories d'actif net	Solde, à la clôture de l'exercice
Non affecté	13 598 493 \$	736 809 \$	(501 540)\$	13 833 762 \$
Affectation d'origine interne	20 000 000	–	–	20 000 000
Investi dans des immobilisations et collections	2 409 924	(98 901)	501 540	2 812 563
Fonds de dotation	178 861	–	–	178 861
	36 187 278 \$	637 908 \$	– \$	36 825 186 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PATINAGE CANADA

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

		2026	2025
Produits			
Frais d'adhésion		12 602 666 \$	12 463 725 \$
Frais d'évaluation		1 246 608	1 230 012
Événements		2 329 490	2 239 961
Marchandises		113 047	121 251
Subventions gouvernementales et autres		2 709 206	2 680 698
Commandites	Note 10	213 603	264 253
Sport sécuritaire		1 084 565	1 084 407
Autres		663 049	571 443
		<u>20 962 234</u>	<u>20 655 750</u>
Charges			
Paiements aux sections	Note 1	6 465 639	6 505 699
Subventions aux athlètes		751 734	728 426
Événements		3 549 656	3 902 221
Publicité		68 092	55 339
Frais d'investissement et frais bancaires		287 187	293 425
Salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel		4 898 622	4 409 411
Honoraires professionnels et services contractuels		2 181 225	2 532 895
Installations		686 277	698 147
Frais de déplacement et d'hébergement		2 671 918	2 409 978
Technologie et abonnements		257 261	362 939
Frais de bureau		47 597	49 373
Frais généraux		152 292	182 183
Amortissement d'immobilisations		154 901	66 839
		<u>22 172 401</u>	<u>22 196 875</u>
Pertes nettes des résultats		(1 210 167)	(1 541 125)
Revenus de placement	Note 4	1 848 075	2 426 475
Résultat net de l'exercice		<u>637 908 \$</u>	<u>885 350 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PATINAGE CANADA

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	637 908 \$	885 350 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	154 901	66 839
Évolution de la juste valeur des placements	(1 117 119)	(1 799 159)
Augmentation de la juste valeur des collections	(56 000)	–
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Variation des comptes débiteurs	(385 127)	5 555 663
Variation des charges payées d'avance	(24 238)	261 059
Variation des comptes créditeurs et des charges à payer	377 811	(3 650 734)
Variation des apports reportés	(27 513)	(73 099)
	(439 377)	1 245 919
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	476 370	(357 172)
Achat d'immobilisations	(501 540)	(157 756)
	(25 170)	(514 928)
Évolution nette de la trésorerie pour l'exercice	(464 547)	730 991
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 786 975	1 055 984
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 322 428 \$	1 786 975\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PATINAGE CANADA

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Objectif de l'Association :

Patinage Canada (« l'Association ») constitue l'organisme dirigeant national du patinage et a pour objectif de développer, de réglementer et de promouvoir le patinage au Canada. Les clubs de patinage sanctionnés, les écoles de patinage et les entraîneurs professionnels certifiés sont membres de Patinage Canada.

L'Association est constituée en personne morale sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'Association est une association canadienne enregistrée de sport amateur aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*; elle n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu et est autorisée à délivrer des reçus de dons.

Les organisations sportives provinciales et territoriales responsables de promouvoir le patinage dans leur province, qui sont désignées sous le nom de « sections », sont des organisations autonomes, constituées en personnes morales distinctes, et ne sont pas incluses dans les présents états financiers. Patinage Canada perçoit des frais d'adhésion auprès de ses membres et verse aux Sections la part qui leur revient, laquelle est comptabilisée sous forme de charge au titre des paiements aux Sections.

2. Principales méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables appliquées sont les suivantes :

a) Constatation des revenus :

L'Association applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

Les apports faisant l'objet d'une affectation d'origine externe, notamment certaines subventions gouvernementales et autres, sont reportés et comptabilisés à titre de produits pour la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au moment de leur réception ou au moment où ils devraient être reçus si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits au titre des subventions gouvernementales et autres, qui sont obtenus par l'entremise de contrats liés à des livrables précis, sont comptabilisés sous réserve de la réalisation des produits livrables aux termes des accords contractuels.

Les produits provenant des frais d'adhésion, des frais liés au sport sécuritaire et des frais d'évaluation sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période où ils sont reçus ou à recevoir.

PATINAGE CANADA

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite) :

a) Constatation des revenus (suite) :

Les produits au titre du parrainage sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée de l'accord connexe. Les produits au titre des marchandises sont comptabilisés dans la période où ils sont réalisés.

Les produits au titre d'événements, y compris dans le cadre des Championnats du monde de patinage artistique 2026, sont comptabilisés au cours de l'exercice où survient l'événement et où les produits livrables s'y rattachant sont réalisés.

Les apports de biens et de services sont constatés à la juste valeur au moment de leur réception si la juste valeur peut raisonnablement être estimée et si les biens et services en cause avaient autrement été achetés. Les présents états financiers ne tiennent pas compte de la valeur associée aux nombreuses heures cumulées par les bénévoles pour aider l'Association à fournir ses services.

Les apports affectés à des fins de dotation sont constatés à titre d'accroissement direct de l'actif net au cours de la période de leur réception.

Les produits au titre des intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dividendes sont comptabilisés à la date de leur versement. Les gains ou les pertes réalisés lors de la cession de placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Tous les revenus de placement, y compris les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les placements, sont comptabilisés dans l'état des résultats.

b) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur constatation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ensuite évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ensuite évalués au coût ou au coût amorti, à moins que la direction n'ait choisi de les comptabiliser à leur juste valeur. L'Association a choisi de comptabiliser ses investissements à leur juste valeur.

Les ventes et les achats de placements sont comptabilisés à la date de l'opération. Les frais de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués par la suite à leur juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement. Ces coûts sont amortis selon la méthode linéaire.

PATINAGE CANADA

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite) :

b) Instruments financiers (suite) :

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la fin de l'exercice. S'il existe une indication de dépréciation, l'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Conversion des devises :

Les opérations en devises sont comptabilisées initialement au taux de change en vigueur à la date de conversion. Par la suite, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les autres actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments figurant dans l'état des résultats de l'exercice en cours sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes associés à la conversion des devises sont inclus dans l'état des résultats.

d) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations, comme suit :

Actif	Taux
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Matériel de compétition	5 ans
Musee virtue	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Système de bases de données	7 ans
Améliorations locatives	15 ans

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

PATINAGE CANADA

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite) :

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis ou pénalité et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est de 90 jours ou moins.

f) Collections :

Les collections sont comptabilisées au coût, soit le prix d'achat des objets acquis ou la juste valeur des objets reçus au moment de leur réception. La collection de l'Association n'est pas amortie. Elle est composée d'œuvres d'art et d'autres biens similaires qui ont une importance historique pour le patinage artistique au Canada. La collection est conservée à des fins d'exposition et d'éducation.

En ce qui concerne les objets reçus, la juste valeur est comptabilisée à titre d'augmentation directe de l'actif net. Lorsqu'un objet est acheté pour les collections et que le prix d'achat est nettement inférieur à sa juste valeur, la différence entre la contrepartie payée et la juste valeur est comptabilisée sous forme d'apport.

g) Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif ainsi que sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Celles-ci font l'objet d'un examen annuel et, lorsque des redressements doivent être apportés, ils sont constatés dans les états financiers au cours de la période où ils deviennent connus.

3. Comptes débiteurs :

	2026	2025
Comptes clients	777 975 \$	980 694 \$
Autres comptes débiteurs	809 096	239 278
Intérêts à recevoir	77 721	56 317
Moins la provision pour créances douteuses	(10 700)	(7 324)
	<hr/> 1 654 092 \$	<hr/> 1 268 965 \$

PATINAGE CANADA

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

4. Placements :

a) Soldes des placements :

Les placements se composent de ce qui suit :

31 mars 2026	Coût	Juste valeur
Trésorerie	765 400 \$	765 400 \$
Obligations de sociétés – canadiennes	5 098 186	4 959 534
Obligations de sociétés – internationales	1 659 837	1 546 868
Obligations du gouvernement – canadien	10 157 627	9 757 843
Actions – canadiennes	7 534 198	8 829 055
Actions – internationales	2 208 495	2 386 872
Actions – américaines	2 224 653	2 560 454
Certificats de placement garanti	2 000 000	2 034 606
Intérêts à recevoir	145 864	145 864
	31 794 260 \$	32 986 496 \$

31 mars 2025	Coût	Juste valeur
Trésorerie	16 881 418 \$	16 881 418 \$
Obligations de sociétés – canadiennes	1 816 489	1 796 250
Obligations de sociétés – internationales	2 122 431	1 979 219
Obligations du gouvernement – canadien	3 256 711	3 196 152
Actions – canadiennes	3 818 341	4 598 022
Actions – internationales	1 421 125	1 652 083
Actions – américaines	1 957 890	2 192 926
Intérêts à recevoir	49 677	49 677
	31 324 082 \$	32 345 747 \$

Les portefeuilles de placements sont gérés par des gestionnaires de placements conformément aux énoncés de politique de placement approuvés par le conseil d'administration.

Les placements à revenu fixe sont composés d'obligations du gouvernement du Canada et de sociétés de classe « BBB » ou plus. Les obligations portent intérêt à des taux fixes allant de 1,50 % à 6,35 % (1,75 % à 6,35 % en 2025) et sont assorties d'échéances allant de 2026 à 2052 (2025 à 2052 en 2025).

PATINAGE CANADA

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

4. Placements :

b) Revenus de placement :

Les revenus de placement comprennent les éléments suivants :

	2026	2025
Intérêts et dividendes	730 956 \$	627 316 \$
Évolution de la juste valeur des placements	1 117 119	1 799 159
	1 848 075 \$	2 426 475 \$

5. Collections :

Au cours de l'exercice, un ajout de 56 000 \$ (néant en 2025) a été fait à la collection.

	2026	2025
Œuvres d'art et autres actifs similaires	1 433 950 \$	1 377 950 \$

6. Immobilisations :

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	140 680 \$	40 733 \$	99 947 \$	22 035 \$
Matériel de compétition	69 138	62 466	6 672	17 990
Projet de Musée virtuel	450 394	7 507	442 887	–
Matériel de bureau	14 182	10 451	3 731	6 567
Projet de transformation numérique	798 288	107 211	691 077	653 219
TEC	134 299	–	134 299	325 895
Améliorations locatives	–	–	–	6 268
	1 606 981 \$	228 368 \$	1 378 613 \$	1 031 974 \$

Le coût et l'amortissement cumulé pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 s'élevaient à 1 172 409 \$ et à 140 437 \$, respectivement. Au cours de l'exercice, l'Association a radié 66 969 \$ (514 762 \$ en 2025) d'immobilisations entièrement amorties.

PATINAGE CANADA

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

6. Immobilisations (suite) :

Les travaux en cours, qui se chiffrent à 134 299 \$ (néant en 2025), se rapportent au nouveau mobilier de bureau et devraient être achevés au cours du prochain exercice. Durant l'année, le projet de Musée virtuel a pu faire l'objet d'une utilisation active, et le coût connexe, soit 450 394 \$, a été transféré aux immobilisations.

7. Remises gouvernementales :

Des remises gouvernementales de néant (néant en 2025) sont comprises dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

8. Facilités de crédit :

L'Association bénéficie d'un emprunt d'exploitation de 4 000 000 \$ à intérêt variable correspondant au taux préférentiel + 0,5 %. Des placements servent de garantie pour cette facilité, et un solde d'au moins 8 000 000 \$ doit être maintenu. Au 31 mars 2026, la ligne de crédit n'a pas été utilisée (non utilisée au 31 mars 2025).

9. Apports reportés :

Les apports reportés comprennent les montants reçus à l'avance relativement aux commandites, aux événements ainsi qu'aux apports affectés ayant été reçus du gouvernement et d'autres bailleurs de fonds qui sont reportés jusqu'à ce que la charge connexe soit engagée. Le solde des apports reportés de l'Association se compose des éléments suivants :

	2026	2025
Événements	– \$	23 400 \$
Gouvernance	–	4 265
Commandites	66 819	66 667
	66 819 \$	94 332 \$

10. Apports de biens et de services:

Au cours de l'exercice, l'Association a reçu des apports de biens et de services dont la juste valeur s'établit à 18 264 \$ (16 192 \$ en 2025). Ces apports découlent surtout de la commandite d'une vaste gamme d'activités associées aux compétitions de l'Association et sont inclus dans l'état des résultats. Les apports sont inclus dans la ligne des produits au titre des événements dans l'état des résultats.

PATINAGE CANADA

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

11. Actif net :

a) Actif net non affecté

L'objectif global de l'Association en ce qui concerne son actif net non affecté est d'assurer la stabilité de l'exécution et de la prestation des programmes et des services permanents, de financer les initiatives stratégiques et d'atténuer l'incidence financière des risques sur ses activités et sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

b) Affectation d'origine interne :

L'Association gère son actif net en établissant des fonds de réserve à même son actif net faisant l'objet d'une affectation d'origine interne, et en réservant des sommes à même ces fonds pour des initiatives stratégiques et des éventualités. Les fonds de réserve sont établis et gérés conformément aux principes fondamentaux en matière de prudence financière, de transparence et de responsabilisation, de gestion des risques, d'efficacité et d'efficience, et de stabilité financière, afin de protéger les intérêts de l'Association. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de l'utilisation des fonds de réserve.

L'Association dispose des fonds de réserve suivants :

(i) Fonds de réserve pour éventualités

Le fonds de réserve pour éventualités est établi pour protéger l'Association contre des pertes de revenus importantes imprévues ou des répercussions sur ses activités, par exemple en cas de perte de financement gouvernemental ou de produits de commandites, ou de diminution importante du nombre de ses membres. Le plafond cible du fonds est de 13 millions de dollars. Le conseil d'administration a autorisé l'établissement de ce fonds et le transfert de 13 millions de dollars en mars 2025.

(ii) Fonds de réserve pour litiges

Le fonds de réserve pour litiges est établi afin de protéger l'Association contre les coûts qui découleraient de litiges potentiels. Le plafond cible du fonds est de 3 millions de dollars. Le conseil d'administration a autorisé l'établissement de ce fonds et le transfert de 3 millions de dollars en mars 2025.

(iii) Fonds de réserve pour pertes opérationnelles

Le fonds de réserve pour pertes opérationnelles est établi pour couvrir les déficits opérationnels prévus découlant des activités et des événements essentiels. Le plafond cible du fonds est de 1 million de dollars. Le conseil d'administration a autorisé l'établissement de ce fonds et le transfert de 1 million de dollars en mars 2025.

PATINAGE CANADA

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

11. Actif net (suite) :

b) Affectation d'origine interne (suite) :

(iv) Fonds de réserve stratégique en matière de progrès technologiques

Le fonds de réserve stratégique en matière de progrès technologiques est établi pour financer les coûts à venir et les coûts permanents liés aux progrès technologiques que prévoit réaliser l'Association. Le plafond cible du fonds est de 3 millions de dollars. Le conseil d'administration a autorisé l'établissement de ce fonds et le transfert de 3 millions de dollars en mars 2025.

c) Dotation :

Dans le cadre du fonds de dotation, seuls les produits de placement tirés du capital investi peuvent être distribués; le capital doit être conservé.

Le Fonds Stewart G. Esdaile se rapporte aux activités associées à l'octroi de prix annuels à certains patineurs choisis des clubs de patinage de la région d'Ottawa-Gatineau qui ont participé aux championnats canadiens précédents dans les catégories Novice ou Junior. Au cours de l'exercice, des prix totalisant 2 100 \$ (2 200 \$ en 2025) ont été distribués à même ce fonds.

Le Fonds de la succession de Paul Giesinger se rapporte aux activités associées à la remise d'un prix annuel au champion novice et à la championne novice lors des Championnats canadiens. Au cours de l'année, des prix de 2 000 \$ (2 000 \$ en 2025) ont été distribués à même le Fonds.

12. Engagements :

L'Association a conclu des contrats de location de locaux en vigueur jusqu'au 31 mars 2038. Le paiement minimum annuel au cours des cinq prochaines années et par la suite est de 377 363 \$. L'une des dispositions contractuelles consiste pour l'Association à assumer une part proportionnelle des impôts fonciers, des frais de gestion et des coûts d'exploitation, ce qui représente une somme d'environ 176 224 \$ par année.

13. Éventualités :

a) Affaires juridiques et litiges :

L'Association est partie à des réclamations et à des litiges éventuels ou en instance survenant dans le cours normal des activités. De l'avis de la direction, le passif potentiel découlant de ces réclamations ne peut faire l'objet d'une estimation, mais tout passif pouvant découler de telles éventualités n'aurait pas d'effet défavorable important sur les états financiers de l'Association. Le cas échéant, les pertes seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les réclamations ou les litiges sont réglés.

PATINAGE CANADA

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

13. Éventualités (suite) :

b) Apports gouvernementaux :

Les apports gouvernementaux sont assortis de conditions relatives à l'utilisation des fonds. Les documents comptables de l'Association peuvent faire l'objet d'un audit par les agences subventionnaires afin de déterminer toute situation où des montants imputés aux projets n'ont pas été utilisés conformément aux modalités convenues, de sorte qu'ils sont remboursables à l'agence subventionnaire.

De plus, les agences subventionnaires peuvent exiger le remboursement de toute partie des subventions si l'Association ne dépense pas la totalité des fonds avancés ou si elle ne respecte pas les jalons de rendement définis dans l'accord de contribution.

Aucune agence subventionnaire n'a exigé de remboursement. Tout ajustement apporté aux états financiers à la suite de tels audits sera comptabilisé dans la période au cours de laquelle il est connu.

14. Risques financiers :

L'Association s'expose aux risques suivants du fait de ses instruments financiers.

a) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. L'Association est exposée à un risque de crédit en raison de ses comptes débiteurs et de ses placements. L'exposition au risque de crédit est réduite au minimum, car l'Association traite avec des contreparties solvables comme des administrations publiques canadiennes et des sociétés ouvertes. Les placements sont gérés conformément à une politique de placement approuvée par le conseil d'administration (note 4).

L'Association évalue de façon continue ses comptes débiteurs et prend en compte, le cas échéant, les sommes irrécouvrables sous forme d'une provision pour créances douteuses. À la fin de l'exercice, l'Association avait comptabilisé une provision pour créances douteuses (note 3).

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'Association soit incapable d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un coût raisonnable. L'Association gère son risque de liquidité en surveillant continuellement ses flux de trésorerie d'exploitation et ses investissements, et en préparant des prévisions financières selon divers scénarios. L'Association estime disposer de ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations au cours du prochain exercice et au-delà.

PATINAGE CANADA

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

14. Risques financiers (suite) :

c) Risque de marché :

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt, et l'autre risque de prix.

i) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. L'Association est exposée à un risque de change découlant de ses trésoreries et de ses placements libellés en dollars américains. À la fin de l'exercice, l'Association détenait 99 490 \$ (56 978 \$ en 2025) en trésoreries et 3 976 414 \$ (2 892 158 \$ en 2025) en placements libellés en dollars américains.

ii) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements à revenu fixe (note 4).

iii) Autre risque de prix :

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs influant sur l'ensemble des instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée à ce type de risque relativement à ses placements en actions (note 4).

Ces risques ont augmenté au cours de l'exercice 2025 en raison des fluctuations du taux d'inflation, des taux d'intérêt et des prix du marché. La direction estime que ses risques financiers sont atténués de façon appropriée et qu'ils ne représentent pas un risque important pour les activités de l'Association. Aucun changement significatif n'a été apporté aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour gérer ces risques financiers au cours de l'exercice.